

## Dons du vivant et succession

Par **begelude**, le **22/02/2016** à **20:29** 

Bonjour.

L'oncle de mon père décédé m'à couché sur son testament en tant qu'héritier car il n'à pas d'autre famille. Il veut me donner de l'argent (pour achat d'une voiture et où d'un appartement.) Je sais qu'a sa mort, je devrais à l'état 60% de son capital. Qu'en est il des dons qu'il veut me faire de son vivant pour des achats de biens évoqué au dessus ou de sommes d'argent qu'il veux me passer?